



HAL
open science

Licence Science politique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Science politique. 2010, Université Montpellier 1 - UM1.
hceres-02035717

HAL Id: hceres-02035717

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035717v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Montpellier 1

Demande n° S3110053620

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Science politique

Présentation de la mention

La licence mention Science politique de l'Université Montpellier 1 a pour particularité de s'entendre exclusivement à partir d'une L3. En effet, elle est proposée aux étudiants à l'issue de deux années de formation à dominante juridique et économique, années pendant lesquelles ils ont la possibilité de suivre des cours de science politique. L'entrée dans cette filière est principalement ouverte à ceux qui ont suivi les deux premières années de licence en Droit dans la même université, nonobstant des procédures spécifiques d'équivalences pour les L2 d'autres universités, en Droit ou autre discipline. L'offre de Science politique de l'Université Montpellier 1 comprend donc cette seule année de L3 et les différentes composantes de M1 et M2.

Avis condensé

● Avis global :

La place de la Science politique dans l'Université Montpellier 1 est étroitement dépendante des enseignements dispensés durant les deux premières années de licence en Droit. Cette particularité fait en sorte que la licence Science politique ne commence qu'en troisième année. L'agencement des enseignements permet cette ouverture : un choix de matières correspondantes est proposé durant les deux premières années sans qu'il soit établi si leur suivi est ou non obligatoire ou si le contenu de leur enseignement est exigé en « pré-requis ».

Les liens entre les disciplines du droit public et de la science politique ne sont pas mis en évidence : ils auraient pu asseoir de manière plus appropriée la structuration établie entre les L1 et L2 de Droit et la L3 de Science politique.

● Points forts :

- Un comité de pilotage et une équipe pédagogique cohérents.
- Une réflexion constante menée sur le rapport entre les disciplines enseignées (à partir de la L1).
- Mise en œuvre d'une forme d'enseignement pratique du fait de l'attention portée aux réalités politiques et sociales.

● Points faibles :

- Difficulté d'agencement des enseignements en L3, seule année qui est constitutive de la mention.
- Incertitudes quant au positionnement de la L3 Sciences politiques par rapport aux deux premières années L1 et L2 (Droit).
- Déséquilibre entre cours magistraux et travaux dirigés qui contredit le souci affiché d'impulser « une orientation pratique aux enseignements théoriques ».
- Peu d'observations relatives à l'insertion professionnelle des étudiants.



- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Pour assurer la visibilité de la mention Science politique à l'Université Montpellier 1, une association plus étroite avec les disciplines juridiques et économiques appropriées pourrait être envisagée. Cette association (droit public et sciences économiques) serait peut-être un moyen de mieux assurer le suivi général d'un cursus par les étudiants.

La distanciation réalisée entre les parcours Droit et Science politique à partir de la L3 mériterait plus d'explicitations. Un parcours Science politique pour une licence Droit paraissant très proche de la structure proposée, une présentation plus argumentée de ce parcours serait nécessaire, par exemple à l'occasion d'un prochain dossier.

Il conviendrait de clarifier le positionnement de cette L3 au regard de l'offre globale de formation de l'établissement.

Avis détaillé

- 1 ● Pilotage de la licence :

La structuration retenue semble particulièrement dynamique et son adossement à une équipe de recherche pertinent.

Toute l'architecture du système est décrite avec attention, chaque enseignant disposant d'une place dans le dispositif sans que d'inutiles hiérarchisations interfèrent.

- 2 ● Projet pédagogique :

Les enseignements sont soutenus par une réflexion générale sur les évolutions de la science politique. La dynamique de l'enseignement bénéficie ainsi à tous les étudiants qui peuvent acquérir des connaissances à la fois pratiques et théoriques.

Les analyses de science politique sont ainsi alimentées par les activités du centre de recherche auquel appartiennent tous les membres de l'équipe pédagogique.

- 3 ● Dispositifs d'aide à la réussite :

Sur ce point, les observations portées dans le dossier sont plutôt attentistes. L'incertitude générée par les modes de financement de ces dispositifs est systématiquement exposée. Des tentatives d'application et des innovations sont toutefois perceptibles et auraient mérité des développements (tutorat en L3 par exemple). Il apparaît regrettable de fermer l'entrée en L3 Science politique aux autres L2 de Droit de toute autre université...

- 4 ● Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Ce point est un espace manquant pour la L3 : la question est sans doute résolue par les masters (M1 et M2) qui évoquent directement les filières professionnelles.